Chauffage céramique

MANUEL D'INSTRUCTIONS

PTC903B

10000186140

USAGE DOMESTIQUE UNIQUEMENT

LIRE CES INSTRUCTIONS AVANT D'UTILISER L'APPAREIL !

INFORMATIONS À CONSERVER POUR USAGE ULTÉRIEUR

Spécifications

Nom du produit: Chauffage céramique
Dimensions: 17 x 16x 25 cm
Données techniques: 230 Volts ~,50Hz / 1500 Watts

Précautions importantes

Avant la première utilisation, lire attentivement les instructions et les conserver.

- Déballer l'appareil et les différents éléments et s'assurer que chaque pièce est en bon état et ne présente aucun dommage apparent. Ne pas mettre en service un appareil endommagé.
- Les matériaux d'emballage peuvent s'avérer dangereux pour les enfants. Il y a un risque de suffocation, ne laissez pas les matériaux d'emballage à la portée des jeunes enfants.
- Avant de brancher l'appareil, vérifier que la tension du réseau correspond bien à celle indiquée sur la plaque signalétique de l'appareil.
- N'utilisez pas cet appareil à une finalité autre que celle pour laquelle il a été conçu. Cet appareil est conçu pour un usage en intérieur uniquement.
- Placez l'appareil sur une surface plane, stable et thermorésistante. Toute autre position de l'appareil est potentiellement dangereuse.
- Lors de la première utilisation, vous pouvez sentir une odeur désagréable dans les premières minutes. C'est un phénomène normal, qui s'estompe au bout d'un moment.

- Cet appareil de chauffage est porté à haute température lorsqu'il fonctionne. Afin d'éviter tout risque de brûlures, évitez tout contact des parties chaudes avec la peau.
- Aucun matériau combustible (meubles, coussins, literie, papier, vêtements, rideaux etc.) ne doit être placé à moins d'1 m de l'appareil.
- Ne faites pas fonctionner l'appareil de chauffage dans une pièce où sont entreposés des liquides inflammables, solvants, vernis, et dans une pièce où peuvent exister des vapeurs inflammables.
- L'entrée d'air et les grilles de sortie d'air ne doivent en aucun cas être recouvertes ou obstruées.
- Ne pas utiliser l'appareil dans des pièces où se trouvent des gaz explosifs ou lorsque vous utilisez des solvants, vernis ou colles inflammables.
- Gardez l'appareil de chauffage propre. Afin d'éviter tout risque d'incendie, de dommages matériels ou d'électrocution, n'insérez jamais d'objets dans les orifices d'entrée et de sortie d'air.
- N'oubliez jamais de débrancher ou déconnecter l'appareil après usage et avant de le déplacer ou de le nettoyer. Ne le débranchez pas en tirant sur le câble.
- Ne mettez jamais le câble, la prise mâle ou toute autre partie de l'appareil dans l'eau, ni dans aucun autre liquide.
- N'essayez pas de démonter cet appareil, de le réparer ou d'effectuer vous-même des modifications. Cet appareil ne contient aucune pièce utilisable séparément.

- L’appareil de chauffage ne doit pas être placé juste en dessous d'une prise de courant.
- Ne pas utiliser cet appareil de chauffage à proximité d’une baignoire, d’une douche ou d’une piscine.
- ATTENTION: Afin d'éviter tout danger dû au réarmement intempestif du coupe-circuit thermique, cet appareil ne doit pas être alimenté par l'intermédiaire d'un interrupteur externe, comme une minuterie ou être connecté à un circuit qui est régulièrement mis sous tension et hors tension par le fournisseur d'électricité.

MISE EN GARDE: Pour éviter une surchauffe, ne pas couvrir l'appareil de chauffage.

- AVERTISSEMENT -NE JAMAIS COUVRIR L’APPAREIL AVEC DES OBJETS COMME DES VETEMENTS OU DES COUVERTURES. NE JAMAIS PLACER L’APPAREIL PRES DE RIDEAUX OU DE STORES
- Si le câble d’alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son Service Après-vente ou une personne de qualification similaire afin d‘éviter un danger.
- Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d’expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité

leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés.

- Les enfants ne doivent pas jouer avec l’appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'usager ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.
- Il convient de maintenir à distance les enfants de moins de 3 ans, à moins qu'ils ne soient sous une surveillance continue. Les enfants âgés entre 3 ans et 8 ans doivent uniquement mettre l'appareil en marche ou à l'arrêt, à condition que ce dernier ait été placé ou installé dans une position normale prévue et que ces enfants disposent d'une surveillance ou aient reçu des instructions quant à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité et en comprennent bien les dangers potentiels.
- Les enfants âgés entre 3 ans et 8 ans ne doivent ni brancher, ni régler ni nettoyer l'appareil, et ni réaliser l'entretien de l'utilisateur.
- ATTENTION - Certaines parties de ce produit peuvent devenir très chaudes et provoquer des brûlures. Il faut prêter une attention particulière en présence d'enfants et de personnes vulnérables.

Mise au rebut du produit

La directive Européenne 2012/19/EU sur les Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), exige que les appareils ménagers usagés ne soient pas jetés dans le flux normal des déchets municipaux. Les appareils usagés doivent être collectés séparément afin d’optimiser le taux de récupération et le recyclage des matériaux qui les composent et réduire l’impact sur la santé humaine et l’environnement.

Le symbole de la « poubelle barrée » est apposé sur tous les produits pour rappeler les obligations de la collecte séparée. Les consommateurs devront contacter les autorités locales ou leur revendeur concernant la démarche à suivre pour l'enlèvement de leur appareil.

Fabriqué en Chine
Importé par La FoirFouille SA –Siège Social
155Avenue Clément Ader
34174 Castelnau-le-lez – France
Tél : 04.99.52.31.50

Mode d'emploi

1) Description générale

1. Thermostat
2. Modes-Marche/Arrêt
3. Voyant lumineux

2) Comment utiliser le chauffage céramique

Avant de mettre en marche l'appareil, assurez-vous que votre installation électrique support la puissance du chauffage d'appoint.

Vérifiez que le cordon électrique et la prise ne soient pas endommagés.

Posez le chauffage sur une surface stable et plane afin d'éviter tout risque de chute. Laissez 1m d'espace autour de l'appareil. Ne pas positionner l'appareil à proximité immédiate de plantes, meubles ou rideaux.

1. Assurez-vous que le thermostat soit sur OFF et le bouton sur O avant de brancher l'appareil. Branchez l'appareil de chauffage céramique et tourner le thermostat (1) dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'au maximum. Tourner ensuite le bouton (2) pour les différents modes :
   -Ventilation:
   -Chauffage modéré (750W): I
   -Chauffage puissant (1500W): II
   -Arrêt: o

2. En fonctionnement, le voyant lumineux (3) est allumé.
3. La température de la pièce peut être ajustée grâce au thermostat. Tournez simplement le bouton dans le sens des aiguilles d'une montre pour augmenter la chaleur ou dans le sens contraire pour la diminuer.
4. Une fois la température idéale atteinte, vous pouvez éteindre l'appareil avec le bouton marche/arrêt (2) seulement. Le thermostat restera réglé.
5. Positionnez le bouton marche/arrêt sur "O", le chauffage s'arrête de fonctionner. Le voyant lumineux s'éteint.
6. NE PAS COUVRIR l'appareil de chauffage lorsque celui-ci est en marche.
7. Lorsque vous n'utilisez plus l'appareil de chauffage céramique, positionnez le bouton marche/arrêt sur "O", tournez le thermostat sur la position la plus basse (sens inverse des aiguilles d'une montre) et débranchez l'appareil.

Nettoyage

Avant de nettoyer l'appareil, celui-ci doit être éteint, débranché. Laisser refroidir l'appareil.

1. Nettoyer fréquemment les grilles d'entrée et de sortie d'air.
2. Utiliser un chiffon doux et humide et sécher avec un chiffon sec ou un papier avant de le réutiliser ou de le ranger. Ne pas utiliser de poudre abrasive ou de solvants.

Maintenance

- L'appareil ne doit pas être démonté. Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou toute autre personne de qualification similaire afin d'éviter tout risque.
- Durant l'utilisation, si vous constatez un mal fonctionnement, veuillez contacter le service après-vente afin que celui-ci s'assure que l'appareil peut être utilisé sans danger.

Garantie

Chère cliente, cher client, nos produits sont soumis à des contrôles de qualité rigoureux. Si malgré ces contrôles, votre appareil ne fonctionne pas correctement, nous vous demandons de vous rapprocher du magasin ou de contacter le SAV :
Par email : serviceclients@lafoirfouille.fr
Numéro de téléphone : 0811 38 36 37
Attention : une preuve d'achat est indispensable pour le traitement de votre dossier (ticket de caisse ou facture)
Conditions de garantie commerciale :
1. La garantie est gratuite.
2. La garantie a une durée maximum de 24 mois à compter de la date d'achat du produit.
3. Les défauts doivent être signalés rapidement. Toute réclamation au-delà de la durée de la garantie ne peut être prise en compte.
4. La garantie couvre les pannes et dysfonctionnements de l'appareil dans le cadre d'une utilisation conforme à la destination du produit et aux informations du manuel d'utilisation. Pour être pris en charge au titre de la garantie, la preuve d'achat est obligatoire (ticket de caisse ou facture) et le produit doit être complet avec l'ensemble de ses accessoires.

5. La clause de garantie ne couvre pas des détériorations provenant d'une usure normale, d'un manque d'entretien, d'une négligence, d'un montage défectueux, ou d'une utilisation inappropriée (chocs, non-respect des préconisations d'alimentation électrique, stockage, conditions d'utilisation...).Sont également

exclus de la garantie les conséquences néfastes dues à l'emploi d'accessoires ou de pièces de rechange non d'origine, au démontage ou à la modification de l'appareil. Dans le cas d'un défaut non garanti, l'appareil ne sera pas pris en charge.
Indépendamment de la garantie commerciale ainsi consentie, La Foir'Fouille reste tenue des défauts de conformité dans les conditions des articles L.211-1 à L.211-4 du Code de la consommation et des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil.
Article L 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.
Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L 211-5 du Code de la consommation : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :
1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »
Article L 211-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »
Article L 211-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »
Article 1641 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »
Article 1648, al.1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »